

Tribune libre

# L'augmentation des frais de scolarité est-elle une réponse au sous-financement des universités gabonaises ?

Patrick Antoine NLEP \*  
Montréal/Canada

LE sous-financement est une problématique à laquelle font face la plupart des universités à travers le monde, bien entendu à des degrés divers. Chaque pays tente d'y apporter des réponses adaptées à son environnement social, politique, économique et culturel.

De toutes les stratégies, l'augmentation des frais de scolarité est commune à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur, avec les débats qu'elle suscite dans le milieu étudiant. Les universités gabonaises n'échappent donc pas à la question du sous-financement et sont appelées à y faire face pour survivre.

Au lendemain des indépendances, le Gabon, à l'instar de nombreux pays africains, va s'atteler au chantier de la démocratisation de l'éducation et dans ce sens des efforts considérables (financiers) seront consentis pour assurer l'accessibilité à l'éducation. C'est à ce titre que sera créée la première université gabonaise au début des années 1970.

Aujourd'hui, cinquante après, il ne fait aucun doute que, le bilan de l'accessibilité à l'éducation est globalement positif. En revanche, il faut comprendre que l'accessibilité n'est qu'une des composantes de la démocratisation de l'éducation. Un système d'éducation performant doit s'inscrire dans la trilogie «accessibilité-qualité-fluidité». L'éducation étant un droit fondamental et au nom du principe de l'égalité des citoyens, l'Etat doit leur garantir non seulement l'accès à l'éducation, mais également leur fournir une éducation de qualité et s'assurer de la fluidité des cheminements scolaires.

Or, c'est justement les deux derniers éléments de la trilogie qui constituent le cœur de la crise du système éducatif gabonais en général et de l'enseignement supérieur en particulier.

En effet, les universités ont pour vocation la transmission des savoirs et le développement de la recherche (fondamentale et appliquée). Elles doivent accompagner le développement car elles forment l'élite de demain. Accompagner efficacement le développement exige d'avoir des moyens pour garantir une formation de qualité et faire la recherche de pointe.

Malheureusement, les universités gabonaises souffrent d'un sous-financement chronique qui ne leur permet pas d'accomplir substantiellement leur mission. A cet égard, des études ont montré que le sous-financement des universités a des impacts négatifs sur la qualité de l'enseignement, de la recherche et des services à la collectivité.

Les universités gabonaises fonctionnent comme de « grands lycées avec les moyens du bord ne permettant qu'un service minimum ». Dans un tel schéma, l'université ne porte plus le développement mais devient un obstacle à celui-ci, surtout dans un monde où l'information va de plus en plus vite et qui exige que les enseignants et les étudiants soient outillés pour ne pas se retrouver constamment en retard sur l'évolution du monde.

Assurément, le sous-financement des universités est incompatible avec la démocratisation de l'éducation et est nocif

au développement de la recherche.

En tout état de cause, le Gabon est tenu d'améliorer la qualité de l'enseignement supérieur s'il veut prendre sa place dans un environnement de plus en plus ouvert à la concurrence internationale. Pour ce faire, il doit investir plus dans les infrastructures, la pédagogie, la recherche et les services à la collectivité ; tout impératif qui nous amène à la question de savoir si l'on doit augmenter les frais de scolarité dans les universités gabonaises ?

A cette question je réponds sans réserve Oui!

En effet, le principe de la gratuité, hérité de l'époque du «welfare state» ou de l'Etat providence et souvent instrumentalisé par un certain populisme politique est aujourd'hui inefficace et fondamentalement incompatible avec l'objectif d'une éducation de qualité. L'éducation et surtout la bonne éducation a un coût. En vérité, la gratuité de l'éducation n'existe pas dans la mesure où quelqu'un supporte toujours la facture. Et il est illusoire d'imaginer bénéficier d'une formation de qualité ou faire de la recherche de pointe lorsque les étudiants déboursent 9.000, 20.000, 50.000 ou même 100.000FCFA au titre de leurs frais de formation à l'université.

Par conséquent, il est plus que temps de donner un grand coup de barre pour sauver les universités gabonaises ; ne rien faire les condamnerait à devenir des mouiroirs intellectuels !

Naturellement, nous ne perdons pas de vue le niveau de pauvreté grandissant des familles gabonaises. C'est pour cela que notre proposition d'augmenter les frais de scolarité à l'université s'accompagne de trois propositions qui sont conditionnelles à une telle mesure.

La première proposition est relative à la mise en place d'un mécanisme innovant de financement de l'éducation. En effet, considérant que l'éducation est un bien collectif et qu'elle est le reflet du type de société que l'on veut construire, les frais de sa mise en œuvre devraient être partagés collectivement. C'est dans cette optique que nous invitons le gouvernement à réfléchir sur la création d'un Fonds National de l'Enseignement supérieur (FNES).

Ce Fonds serait alimenté par un impôt pour l'éducation qui sera prélevé à la source sur les rémunérations de tous les salariés des secteurs public et privé. Le montant de cet impôt sera modulé selon les revenus. Le FNES, établissement public à caractère administratif, aura pour principale mission d'assurer l'accompagnement financier des étudiants dans leurs études supérieures.

La deuxième proposition est la suppression des bourses dans la forme actuelle. Le modèle actuel d'attribution des bourses au secondaire et à l'université est improductif et la création du FNES justifierait cette suppression au demeurant.

Il est donc temps pour le gouvernement d'opter pour une politique de prêts et bourses. Les étudiants, une fois admis à l'université devront présenter une demande de prêt auprès du FNES qui statuera sur dossier. Les critères d'admissibilité aux prêts, qui devront être relativement souples, seront définis par le Fonds. Les prêts octroyés par le Fonds couvriront des cycles de formation et intégreront les dépenses relatives aux frais de scolarité, au matériel pédagogique, au logement, à l'alimenta-

tion, etc.

Dans cette hypothèse, l'étudiant bénéficiaire d'un prêt FNES et pourrait plus aisément supporter l'augmentation des frais de scolarité à l'université. L'université de son côté, disposera d'une marge d'investissement plus importante. Les modalités de décaissement du prêt seront progressives pour s'assurer du bon suivi de l'étudiant dans son parcours universitaire. L'étudiant bénéficiaire d'un prêt s'engagera à le rembourser dès son insertion sur le marché du travail. Le FNES fixera les mécanismes de traçabilité des étudiants.

Avec la mise en place des prêts FNES, seules les bourses d'excellence subsisteront.

Enfin, la troisième proposition se rapporte à la mise en place par le gouvernement d'une politique de promotion de l'emploi étudiant. Il s'agit à cet égard de sortir les étudiants de la précarité en leur donnant la possibilité d'avoir des emplois à temps partiel. Le gouvernement devra négocier une sorte de «pacte de responsabilité à la gabonaise» pour encourager les entreprises à embaucher des étudiants dans le cadre des emplois temporaires. Des allègements fiscaux pourraient être accordés aux entreprises qui faciliteraient la mise en œuvre de cette mesure.

D'aucuns rétorqueront que le travail rémunéré des étudiants est une entrave à la réussite scolaire. En réalité, des études faites dans ce cadre montrent clairement

que ce n'est pas le travail en tant que tel qui est nuisible au rendement scolaire mais la durée de travail (heures travaillées par l'étudiant). Une charge de travail hebdomadaire de 20 heures et moins a des effets très bénéfiques chez l'étudiant (autonomie, responsabilité, etc.) alors qu'une semaine de travail de plus de 20 heures aura des effets néfastes.

En conclusion, l'augmentation des frais de scolarité est inévitable et elle doit être substantielle pour la survie des universités gabonaises.

Cependant, cette augmentation n'est pas la «solution miracle» ou le seul moyen qui garantit la fonctionnalité, la compétitivité et l'excellence des universités gabonaises.

S'il est certain que cette augmentation va contribuer indéniablement à augmenter les ressources financières des universités, il demeure aussi vrai que la viabilité et la vitalité des universités gabonaises sont pour une large part tributaires de leur (bonne) gouvernance. C'est pourquoi je me permets, en terminant mon propos, d'interpeller toutes les parties prenantes et tous les acteurs du monde universitaire sur cette problématique vitale qui est au centre des réformes de fond à conduire maintenant et en profondeur.

\* Administrateur scolaire et universitaire. Ph.D en Administration et politiques publiques d'éducation.

**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**  
**AGENCE NATIONALE DE LA PRESERVATION DE LA NATURE**

**Avis d'Appel d'Offres**

**Date de lancement** : 02 Octobre 2017.  
**Appel d'Offres** : AO N°04/PIR/ANPN/ECOFAC 6/FOU/2017.  
**Nom du projet** : Acquisition de véhicules pick-up double cabine.  
**Source de financement** : Programme Indicatif Régional/ECOFAC 6 - CONVENTION N° FED/2017/385-99 – FED/2017/386-000

L'Agence Nationale de la Préservation de la Nature envisage d'attribuer un marché de fournitures pour l'acquisition de véhicules pick-up double cabine à Libreville, financé par le Programme Indicatif Régional/ECOFAC 6. Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu à l'adresse suivante:

*Agence Nationale de la Préservation de la Nature (ANPN),  
Secrétariat Exécutif,  
Direction des opérations,  
Service Passation des Marchés,*

**BP : 20 379 Libreville, Résidence Royale, Bâtiment B, quartier Kalikak.**

La date limite de remise des offres est fixée au **02 Novembre 2017 à 10 heures** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 2% du montant de l'offre.

L'ouverture des plis aura lieu en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister, le **même jour à 10 heures 30 mn**, dans la salle de réunion de l'ANPN, sise à **Résidence Royale, Bâtiment B, quartier Kalikak.**

Des informations supplémentaires éventuelles ou des éclaircissements/questions au dossier d'appel d'offres seront publiés sur le site d'EuropeAid :

**P. Le Secrétaire Exécutif**  
**P.I Le Secrétaire Exécutif Adjoint**  
**Joseph Vivien OKOUYI OKOUYI**